

FAVORISER L'ACCES A L'EMPLOI ET ACCOMPAGNER LES ADULTES CONFRONTES AUX ACCIDENTS DE LA VIE

Depuis le 1^{er} juin 2009, le RSA a remplacé le RMI, l'Allocation pour Parent Isolé (API) et les mesures d'intéressement à la reprise d'activité.

Le Département s'est vu renforcé dans son rôle de chef de file de l'insertion.

Soucieux d'assumer cette mission avec force et détermination, le Département du Doubs entend se donner les moyens d'accompagner chaque allocataire du RSA dans son parcours d'insertion, en s'appuyant sur ses moyens propres, mais également sur les partenaires engagés à un titre ou à un autre sur cette problématique.

Les allocataires du RSA, quel que soit leur lieu de vie sur le territoire départemental, doivent pouvoir accéder à leurs droits à l'allocation et à un accompagnement professionnel ou social.

S'appuyant sur sa politique de développement économique, et notamment sur son programme soutenu d'investissement, le Département vise l'insertion du plus grand nombre d'allocataires du RSA dans un emploi digne et pérenne.

A7 - Agir pour favoriser le retour à l'emploi

La précarité affecte un nombre croissant d'habitants de notre département, l'augmentation du taux de chômage dans le Doubs ayant pour la première fois dépassé le taux national (en 2009). Face à cette situation, il apparaît absolument nécessaire de conforter et d'améliorer encore notre politique d'insertion dont l'objectif prioritaire est de permettre au plus grand nombre d'accéder à un emploi pérenne.

Les allocataires du RSA sont nombreux et présentent des profils variés : travailleurs modestes, personnes disponibles pour occuper un emploi, publics en situation d'exclusion. Le Conseil général se doit de les accompagner dans leurs démarches d'emploi, au plus près de leurs compétences et des possibilités offertes par les entreprises.

A7.O1 - Organiser les acteurs locaux autour des parcours d'insertion vers l'emploi

- **Décliner le Programme Départemental d'Insertion (PDI) en trois Pactes Territoriaux pour l'Insertion (PTI), sur chacun des pôles d'insertion du département : Besançon, Montbéliard/Doubs central, Haut Doubs**

Il s'agit de mettre en cohérence les outils déjà existants sur le territoire par chacun des partenaires : formations d'insertion, pré-qualifiantes, ou qualifiantes, accompagnement à la recherche d'emploi (parrainage, forums des métiers...), actions visant la mobilité, accès à la santé, garde d'enfants, offre de logement, d'hébergement. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de :

- conventionner avec la Région pour adapter les formations pré-qualifiantes aux capacités des allocataires et à l'offre économique du territoire départemental,
- articuler les actions mises en œuvre avec celles menées par les communautés d'agglomération, notamment dans le cadre de leur Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) et avec les communes ou leur Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),
- mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire pour construire des réponses identifiées comme nécessaires pour permettre des parcours d'insertion efficaces,
- contribuer au développement des clauses d'insertion dans les marchés publics de l'ensemble des collectivités et acteurs publics,